



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 juin 2011

SEANCE DU 20 JUIN 2011

CREANCES IRRECOURABLES - ADMISSION  
EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL -  
BUDGETS ANNEXES POMPES FUNEBRES -  
CREMATORIUM

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 29 juin 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoint(s) :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Denis THOMMEROT -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

**Excusés :**

**DIRECTION DES FINANCES**

**CREANCES IRRECOURVABLES - ADMISSION EN NON VALEUR -  
BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES POMPES FUNEBRES -  
CREMATORIUM**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le Budget Principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort, sur la période 2001 à début 2011, sans aucune perspective de paiement.

De plus, au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuites à 50 €, le Trésorier Principal présente en non valeur des titres non soldés essentiellement pour des écarts minimes de règlement.

Au budget principal, une somme de 51 404,12 € TTC comprend le non paiement :

Libellé	Montant en €
Restauration scolaire / CLSH	36 414,40 €
Refuge	1 428,78 €
Fourrière auto	12 254,64€
Occupation du domaine public	242,87 €
Location salle	66,70 €
Droit de voirie	506,25 €
Parkings (1 mois d'abonnement)	59,35 €
Cimetière	431,13 €

Au budget principal concernant l'ex régie de l'eau, une somme de 47 011,47 € H.T. concerne le non paiement de l'eau.

Au budget annexe Pompes Funèbres, une somme de 368,73 € H.T. soit 441,00 € T.T.C. concerne le non paiement des prestations (gravure de plaques pour des urnes), par des entreprises défailtantes.

Au budget annexe Crématorium, une somme de 2 872,08 € H.T. soit 3 435,00 € T.T.C. concerne le non paiement de prestations de crémations, par des entreprises défailtantes.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvre sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrées.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvre, les sommes de :

51 404,12 € TTC au budget principal.

47 011,47 € HT (TVA à 5,5% en plus) au budget principal ex régie de l'eau.

- cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans ajout de TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des admissions en non valeur constaté, comme prévu par la convention adoptée par les deux collectivités.

- 368,73 € HT au budget annexe Pompes Funèbres.

- 2 872,08 € HT au budget annexe Crématorium.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Pilar BAUDIN**